

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **9 septembre 2013**

Décision n° **B-2013-4504**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Cession, à la SCI Chaudenson-Renevier, d'une parcelle de terrain nu située 66, rue Jean Jaurès

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 septembre 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Peytavin, MM. Vesco, Rivalta, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Bernard R.), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Charles, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Vesco), M. Claisse (pouvoir à Mme Laurent), Mme Frih (pouvoir à M. Crédoz), M. Assi.

Absents non excusés : MM. Buna, Calvel, Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 9 septembre 2013**Décision n° B-2013-4504**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Cession, à la SCI Chaudenson-Renevier, d'une parcelle de terrain nu située 66, rue Jean Jaurès**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 août 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, par acte du 25 février 1971, en vue de l'élargissement de la rue Jean Jaurès, un tènement immobilier situé 66, rue Jean Jaurès à Villeurbanne.

Les travaux d'élargissement ont été réalisés. Il demeure, aujourd'hui, un délaissé de terrain d'une superficie de 57 mètres carrés, cadastré CM 67.

La SCI Chaudenson-Renevier se propose d'acquérir ledit terrain en vue de réaliser un parking privatif destiné à la clientèle de la clinique vétérinaire Grandclément.

Aux termes du compromis, la Communauté urbaine céderait ce terrain à la SCI Chaudenson-Renevier au prix de 12 000 €, libre de toute location ou occupation, conformément à l'avis de France domaine.

Par ailleurs, il est précisé que ce compromis sera définitif que lorsque l'acquéreur aura obtenu un droit d'accès et de passage sur la parcelle cadastrée CM 66, appartenant aux copropriétaires de l'immeuble situé 64, rue Jean Jaurès à Villeurbanne, pour permettre l'accessibilité aux véhicules au terrain, objet de la vente ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 23 mai 2013, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession, à la SCI Chaudenson-Renevier, pour un montant de 12 000 €, d'un délaissé de terrain d'une superficie de 57 mètres carrés, cadastré CM 67, situé 66, rue Jean Jaurès à Villeurbanne, en vue de la réalisation d'un parking privatif.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O1630, le 9 janvier 2012 pour la somme de 1 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 12 000 € en recettes - compte 775 - fonction 822,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 3 643,64 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2112 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2013.